

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, CROISIER, BERTHELOT, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, BEGUE, DESMEDT, BOURGOIN, LOBBE, BAPAUME, FLAGOTHIER, N'KLO, PILARDEAU, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES :
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. BARTHE par Mme BEGUE
M. AUBRY par M. BERTHELOT
M. KWAK par Mme LOBBE
Mme DELAUTEL par M. CHOQUET
M. AUDIGER par Mme HAQUET

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Pour information : Point sur les travaux de l'école maternelle du Moulin
3. Désignation du représentant au Conseil d'Administration du Collège
4. Tarifs Point Information Jeunesse
5. Provisions pour recouvrement des factures eau et assainissement
6. Régime indemnitaire PFR
7. Modification du règlement municipal du cimetière
8. Prix de l'eau 2015
9. Convention Fonds d'Intervention Foncière
10. Demande de subvention au Conseil Régional
11. Demande de subvention Réserve Parlementaire
12. Pour information : Point sur les effectifs de la rentrée scolaire

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 novembre, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de désigner Mme **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Pour information : Point sur les travaux de l'école maternelle du Moulin

M. **HERICHARD** du cabinet A.M.O.P.C. en charge du projet de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin explique que le permis de construire a été accordé fin juin.

A la demande du bureau de contrôle, des études complémentaires ont été effectuées afin de s'assurer de la stabilité de la structure, condition indispensable pour la viabilité du projet.

La consultation pour le choix des entreprises sera lancée la semaine prochaine, ce marché comporte deux tranches : une tranche ferme, l'école maternelle et une tranche conditionnelle l'école primaire. Les travaux de réhabilitation de l'école maternelle devraient débuter courant février et dureront six mois. Ceux de l'école primaire commenceront en septembre pour une durée identique.

Le bâtiment modulaire permet d'accueillir successivement les différentes écoles durant la rénovation des locaux puis abritera une cantine et un périscolaire, à la fin des travaux.
La réhabilitation du groupe sera définitivement achevée à la rentrée 2016.

3. Désignation du représentant au Conseil d'Administration du Collège

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que suite à la parution du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, les arrêtés de désignation des représentants des collectivités locales au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel sont caducs.

Ce décret prévoit que la nouvelle représentation des collectivités doit être composée de :

- 2 représentants du Conseil Général,
- 1 représentant de la Communauté de Communes,
- 1 représentant de la Commune.

Il s'agit donc de nommer 1 délégué représentant la collectivité au sein de ce Conseil d'Administration au lieu de 2 précédemment désignés.

Il est proposé M. Christophe CHOQUET.

VOTE : UNANIMITE

4. Tarifs Point Information Jeunesse

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que pour financer les activités de l'année 2015, le Point Information Jeunesse souhaite mettre en place diverses actions et propose de fixer les tarifs comme suit :

VACANCES D'HIVER

DU 23 AU 27 FEVRIER 2015

- Saint Justois : 2 €/journée
- Extérieur : 3 €/journée
- **Sortie à Paris**
 - Saint Justois : 18 € + 2 € la journée soit 20 €
 - Extérieur : 30 € + 3 € la journée soit 33 €
- **Tarif à la semaine**
 - Saint Justois : 25 €
 - Extérieur : 35 €

DU 2 AU 6 MARS 2015

- Saint Justois : 2 €/journée
- Extérieur : 3 €/journée
- **Sortie au Futuroscope sur 2 jours**
 - Saint Justois : 70 €
 - Extérieur : 95 €
- **Tarif à la semaine**
 - Saint Justois : 75 €
 - Extérieur : 100 €

VACANCES DE PRINTEMPS

DU 27 AU 30 AVRIL 2015

- Saint Justois : 2 €/journée
- Extérieur : 3 €/journée
- **Sortie à Koerzio à Lille**
 - Saint Justois : 16,20 € + 2 € la journée soit 18,20 €
 - Extérieur : 27 € + 3 € la journée soit 30 €
- **Tarif à la semaine**
 - Saint Justois : 20 €
 - Extérieur : 30 €

DU 4 AU 7 MAI 2015

- Saint Justois : 2 €/journée
- Extérieur : 3 €/journée
- Challenge sportif les 6 et 7 mai : 8 €/personne
- **Tarif à la semaine**
 - Saint Justois : 10 €
 - Extérieur : 13 €

Pour l'ensemble de ces périodes :

- **Sortie cinéma**
 - Saint Justois : 1,00 € supplémentaire
 - Extérieur : 1,14 € supplémentaire

VOTE : UNANIMITE

5. Provisions pour recouvrement des factures eau et assainissement

Mme DELAMARRE rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 7 novembre 2014, un avis favorable a été émis pour les admissions en non-valeurs suivantes :

BUDGET EAU

- un montant de 2808,08 € sur un montant total de 12 177,18 €

Il est proposé d'inscrire la différence en provision et d'ouvrir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	
dépense	
c/6815 dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	9 371,10
c/6541 créances admises en non-valeur	-3 700,00
SOLDE	5 671,10
le solde est à financer par l'excédent de fonctionnement : budget voté en suréquilibre	

BUDGET ASSAINISSEMENT

- un montant de 3293,48 € sur un montant total de 13 682,17 €

Il est proposé d'inscrire la différence en provision et d'ouvrir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	
dépense	
c/6815 dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	10 388,69
c/6541 créances admises en non-valeur	-5 100,00
SOLDE	5 288,69
le solde est à financer par l'excédent de fonctionnement : budget voté en suréquilibre	

VOTE : UNANIMITE

6. Régime indemnitaire PFR

Sur les conseils des services préfectoraux, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'abroger les délibérations des 23 mai et 19 septembre 2014 relatives à la prime de Fonctions et de Résultats et d'instaurer une nouvelle délibération à compter du 1^{er} janvier 2015.

VOTE : UNANIMITE

7. Modification du règlement municipal du cimetière

M. DESMEDT rappelle que lors de la création du Jardin du Souvenir, des espaces ont été réservés pour implanter des concessions de cavurnes et propose de se prononcer sur leur tarification.

CONCESSIONS DE CAVURNES

- 15 ans : 80 €
- 30 ans : 160 €
- 50 ans : 300 €

Les tarifs des concessions du cimetière ayant été fixés indépendamment du type « simple » ou « double », il est proposé de compléter la tarification comme suit :

Durée de la concession	simple	double
15 ans	50 €	75 €
30 ans	100 €	150 €
50 ans	250 €	375 €

En réponse à M. DEFLERS, M. DUBOUIL explique qu'une concession double représente deux fois la largeur d'une simple.

M. **DEFLERS** demande s'il est possible de prendre une concession pour une durée de 50 ans, renouvelable une fois.

M. **DUBOUIL** répond que la durée est notée dans le titre de concession. Sur le principe, la concession à perpétuité n'existe pas. Cependant, les concessions sont indéfiniment renouvelables. Néanmoins, la demande de renouvellement doit être présentée par le concessionnaire ou par la famille du concessionnaire défunt, dans l'année précédant l'expiration du contrat de concession ou dans les deux années qui suivent son expiration.

M. **DESMEDT** indique que le cimetière rue de Plainval devenant trop petit, une réflexion va être menée quant à la création d'un second cimetière.

M. **DEFLERS** souhaite connaître le nombre de nouvelles sépultures.

M. **DESMEDT** répond qu'en moyenne le cimetière accueille trente inhumations par an.

VOTE : UNANIMITE

8. Prix de l'eau 2015

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015 et d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2014.

Il communique quelques chiffres : 335 906 m³ vendus sur les 426 971 m³ pompés en 2014 contre 340 936 m³ vendus sur 469 333 m³ pompés en 2013.

Malgré une légère baisse de la consommation, les chiffres restent corrects.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'habitants, la quantité d'eau utilisée diminue ce qui démontre un attachement des Saint Justois à la préservation de cette ressource naturelle.

Par ailleurs, il félicite le service de l'eau qui en identifiant les fuites a permis de diminuer les déperditions. En 2013, les pertes s'élevaient à 27 % contre 18,52 % cette année. Il espère que ce chiffre atteindra les 15 %. Néanmoins, il souligne que la nappe se situant à 10 ou 15 m maximum, les fuites repartent dans celle-ci.

Mme **HAQUET** souhaite connaître le prix appliqué aux communes extérieures.

M. **DESMEDT** indique que la loi oblige à appliquer le coût réel, on ne peut la revendre plus chère.

M. **DEFLERS** demande le prix auquel les habitants du Plessier sur Saint Just la paie.

M. **DESMEDT** répond qu'il est équivalent à celui des Saint Justois. La commune de Plainval applique un tarif légèrement supérieur, néanmoins le prix reste raisonnable.

Mme **HAQUET** remarque qu'au-dessus de 10 000 m³ le tarif est dégressif.

M. **DESMEDT** signale que ce tarif s'applique aux entreprises qui sont des vecteurs d'emplois pour notre ville et précise que l'augmentation des tarifs de l'eau ne fait pas partie de la stratégie de la municipalité pour attirer et conserver les entreprises. Il ajoute que ce tarif ne concerne que deux entreprises.

M. **DEFLERS** rappelle qu'il n'a jamais changé de position à ce sujet et qu'il souhaite que le prix payé par les industriels soit le même que celui appliqué aux particuliers.

M. **DESMEDT** réplique que tout le monde souffre, les entreprises comme les particuliers.

VOTE : 26 POUR - 3 ABSTENTIONS

9. Convention Fonds d'Intervention Foncière

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 septembre 2014, la commune de St Just-en-Chaussée a sollicité l'intervention du Fonds d'Intervention Foncière en vue d'acquérir le bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie situé impasse de l'Abbaye. Ce bien immobilier permettrait d'accueillir les services mutualisés avec la Communauté de Communes comme l'urbanisme afin de répondre à l'obligation de l'Etat.

Par délibération du 27 novembre 2014, le Bureau de la Communauté de Communes a adopté le projet de la commune et autorisé l'acquisition de ce bâtiment.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard.

M. **DEFLERS** approuve cette acquisition. Il ajoute que c'est un bâtiment dont il fallait faire l'acquisition. Il trouve le montage et le prix corrects.

VOTE : UNANIMITE

10. Demande de subvention au Conseil Régional

M. **RAUZIER** présente le projet d'implantation de sculptures « art moderne » dans le Parc Jean-Pierre BRAINE, réalisées par un collectif de 4 artistes, qui se compose de 5 sculptures intitulées :

- « l'accord parfait » : symbolise la musique
- « au-delà des rêves » : création surréaliste qui fait appel à l'imagination
- « la pomme » : fruit mystique et mythique, symbole de pouvoir, puissance et immortalité
- « la tribu » : symbole de la famille et du mélange des cultures
- « l'arbre de vie » : source de vie, connotation environnementale

Il souligne l'opportunité pour la ville de Saint Just en Chaussée d'être propriétaire d'œuvres d'art originales comme celles-ci. Toutes les sculptures sont en tôles d'acier découpées au laser de 2m sur 1m positionnées sur un socle en béton.

Les artistes souhaiteraient une inauguration associant d'autres arts, notamment la musique sous la forme d'un concert en plein air le jour de la fête de la musique par exemple.

La réalisation de ce projet représente 15 000 €. Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Régional.

Mme **HAQUET** demande si initialement le projet ne comportait pas une sculpture se rapportant à Anne Franck.

M. **RAUZIER** répond que la structure était trop fragile et craint qu'elle ne soit vandalisée.

M. **CROISIER** souhaite savoir si ces sculptures craignent les tags.

M. **RAUZIER** répond que l'on ne peut rien prévoir contre ce problème.

VOTE : UNANIMITE

11. Demande de subvention Réserve Parlementaire

Dans le cadre du projet d'implantation de sculptures « art moderne » dans le Parc Jean-Pierre BRAINE, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire de M. le Député Olivier DASSAULT.

M. **DEFLERS** fait remarquer que les fonds publics ne devraient pas être attribués aux parlementaires qui les distribuent à discrétion mais devraient rester dans les budgets publics.

VOTE : 26 POUR - 3 ABSTENTIONS

12. Pour information : Point sur les effectifs de la rentrée scolaire

M. **DESMEDT** indique que les écoles maternelles et primaires accueillent respectivement 277 et 404 élèves.

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires qui se déroulent le mercredi de 11h à 12h00, 70 maternelles et 61 primaires y sont inscrits. L'école du sport dispense des activités sportives à 50 enfants.

Le nombre d'inscrits au périscolaire est de 176 enfants par jour. La cantine accueille en moyenne 275 enfants, cependant ce chiffre tend à diminué puisqu'il atteint 210 actuellement.

Une projection a été réalisée afin de connaître le coût annuel de la réforme scolaire qui se situe entre 56 000 à 57 000 €.

Mme **HAQUET** demande combien d'enfants sont transportés matin et soir entre le périscolaire et les écoles.

M. **DESMEDT** estime que ce nombre avoisine les 40 élèves.

M. **DEFLERS** souhaite connaître le montant que la Caisse d'Allocations Familiales verse à la commune.

M. **DESMEDT** répond que la ville perçoit environ 12 000 € par an. Il ajoute qu'en l'absence de projet éducatif pour l'année 2015 dont le coût pour une commune comme la nôtre est estimé à 120 000 €, le versement de cette aide sera supprimé.

En réponse à M. **DEFLERS**, M. **CONVERS** répond que l'effectif moyen par classe est de 28 enfants.

Mme **HAQUET** demande si le nombre d'inscriptions à la cantine continue à fluctuer.

M. **DUBOUIL** répond par l'affirmative. L'irrégularité des inscriptions demande un suivi important. Par conséquent, il est envisagé que les inscriptions s'effectuent au mois ou au trimestre à compter de la prochaine rentrée.

M. **CONVERS** ajoute que la commission des affaires scolaires se réunira prochainement pour faire le point sur les inscriptions aux Temps d'Activités Périscolaires, à la cantine...

Mme **HAQUET** soumet l'idée d'effectuer la réservation et le paiement de la cantine et du périscolaire en ligne.

M. **DESMEDT** répond que cela nécessite l'adhésion à une plateforme qui engendre des coûts.

Mme **HAQUET** demande si la future cantine du groupe scolaire du Moulin pourra accueillir une centaine d'enfants.

M. **DUBOUIL** confirme ce propos.

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** informe que lors de l'assemblée générale du 18 octobre dernier, la commune de Saint Just en Chaussée a été distinguée pour son plus fort taux de participation aux élections municipales de 2014 dans la catégorie des communes de 3 501 à 10 000 inscrits et a reçu une « Marianne du civisme ».

M. **DESMEDT** souhaite féliciter les Saint Justois pour leur implication dans la vie de la Cité et les remercie d'avoir usé de leur droit de vote.

M. **HAMOT** signale que le nouveau Président du Wheeling Club est M. Pierre **COLLERY**.

La corrida de Noël aura lieu le dimanche 21 décembre.

Mme **DELAMARRE** annonce plusieurs informations :

- le Conseil Municipal Jeunes a voté un programme portant sur le nettoyage de la nature, la sécurité routière et a décidé d'organiser un après-midi galette avec le club des aînés ainsi qu'une soirée halloween
- le Point Jeunes vient de créer le programme « le mercredi, je pars en Picardie » qui permet de découvrir l'histoire de la Picardie et explorer son patrimoine
- le Centre de Loisirs rencontre des difficultés pour mettre en place des projets du fait de l'absence régulière des enfants le mercredi suite à la réforme des rythmes scolaires

M. **RAUZIER** rappelle que la Société Historique organise le vernissage de son exposition « Saint Just dans la tourmente de la guerre 1914-1918 » le samedi 13 décembre à la Médiathèque.

Suite à l'annonce du projet de l'atelier de nu artistique de M. René **BOTTI**, M. **RAUZIER** demande l'autorisation d'apposer des filtres opaques sur les fenêtres d'une des salles du Centre Socio-Educatif qui accueillera cet atelier en plus de l'atelier peinture.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Mme **BONNET** fait part du succès de la 14^{ème} bourse aux jouets organisée au Centre Socio-Educatif le samedi 15 novembre et remercie les membres du Centre Communal d'Action Sociale, les bénévoles ainsi qu'Angélique, responsable de ce service pour le travail fourni.

Par ailleurs, elle rappelle que le repas des aînés se déroulera dimanche 14 décembre et informe que la distribution des colis aux personnes âgées s'est très bien déroulée.

M. **DUBOUIL** informe le conseil municipal que :

- l'assemblée générale des jardins a eu lieu le samedi 6 décembre
- la réfection de la rue de l'abreuvoir est en cours
- les joints des pavés de la rue de Beauvais ont été refaits
- des surbaissés ont été créés sur les trottoirs des rues de Catillon et d'Amiens, des bandes podotactiles ont également été installées

M. **RAUZIER** fait part de la satisfaction de certains administrés quant aux travaux entrepris sur les passages piétons les rendant moins glissants.

M. **CONVERS** rapporte qu'à l'occasion des conseils des écoles, l'ensemble des directeurs et des enseignants ont tenu à remercier la municipalité ainsi que les services techniques pour leur implication et la rapidité d'intervention dont ils font preuve lors des demandes qui leur sont adressées. Il précise qu'une réunion sera organisée afin d'étudier la possibilité d'effectuer quelques ajustements sur la réforme des rythmes scolaires, suite à des petits problèmes recensés depuis la rentrée.

M. **DEFLERS** sollicite un affichage des avis de décès à l'extérieur de la mairie au même titre que les bans de mariage et les naissances.

M. **DESMEDT** lui répond que si la législation ne l'interdit pas et dans l'hypothèse où les familles ne s'y opposent pas, il va adresser un courrier à l'ensemble des pompes funèbres pour leur demander d'avertir la municipalité lorsqu'un décès se produira afin d'afficher ledit avis.

Actuellement, seule l'entreprise Delormel envoie ce document à la mairie.

M. **DEFLERS** réitère sa demande quant à la tenue d'une commission générale, notamment avec les gendarmes et les pompiers, afin d'établir un plan de circulation.

M. **DESMEDT** convient du besoin d'améliorer la circulation et le stationnement dans la ville, notamment les rues Mangin et Carnot. Cela ne pourra se faire qu'à l'achèvement de l'ensemble des travaux de voirie.

Néanmoins, il exprime son inquiétude. En effet, la solution permettant de fluidifier la circulation serait de mettre certaines rues en sens unique ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse de la vitesse et par conséquent engendrer des problèmes de sécurité.

M. **DESMEDT** rappelle les dates suivantes :

- visite de l'EHPAD le mardi 16 décembre à 16h30
- cérémonie des vœux le jeudi 15 janvier à 19h00
- galette des aînés le dimanche 25 janvier

La cérémonie des vœux n'ayant aucune vocation politique, M. **DEFLERS** demande à ce que les élus n'entrent pas dans des débats politiques lors de leur présentation des vœux à la population.

M. **DESMEDT** approuve et précise qu'il a toujours respecté cette idée.

M. **DESMEDT** remercie les élus, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et formule le vœu que cette nouvelle année soit meilleure que 2014.